

*Questions orales*

Quel est le problème? Pourquoi ce retard? Pourquoi revient-on sur cet engagement? Pourquoi la ministre et le gouvernement ne respectent-ils pas ce qu'ils ont dit le 30 août dernier?

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, je trouve cela drôle parce que le referendum n'a même pas encore eu lieu. Personne ne peut manquer à sa parole à ce stade.

Nous attendons avec impatience ce qui va se passer dimanche. Nous avons gardé rigoureusement la même position depuis le début. Moi aussi, j'ai discuté de cette question avec le ministre des Affaires étrangères de la République de Russie, avec beaucoup d'autres personnes et avec nos alliés, de l'OTAN en particulier.

Comment pourrait-on manquer à notre parole avant que le processus ne soit terminé. Le député, je pense, en conclut trop hâtivement qu'on ne va pas tenir notre promesse alors qu'absolument rien ne le laisse supposer.

\* \* \*

[Français]

#### LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

**M. Gilbert Chartrand (Verdun—Saint-Paul):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail.

Encore une fois, le Syndicat canadien de la Fonction publique est dans l'eau chaude et il s'agit, cette fois, de la division de l'aviation. Le ministre est sûrement au courant du lock-out qui existe chez les agents de bord de National depuis le 19 novembre dernier, les agents de bord basés à Montréal et Toronto. Ce lock-out est dû au fait que le syndicat ne veut absolument pas présenter les offres fermes de la compagnie qu'ils ont entre les mains depuis le 12 novembre dernier, ils refusent de les présenter en assemblée générale à leurs membres pour leur permettre de voter.

Vu le manque de professionnalisme et le manque de bonne volonté de la part des dirigeants du syndicat, est-ce que le ministre pense légiférer pour les forcer à présenter les offres afin qu'ainsi, les membres puissent avoir le choix de voter, j'espère librement, pour rentrer au travail?

**L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail):** Monsieur le Président, nous sommes en train de réviser la Partie I du Code canadien du travail qui sans doute débouchera sur plusieurs réformes, entre autres la réforme concernant les femmes enceintes qui travaillent devant des écrans cathodiques.

Concernant la question précise de mon collègue, monsieur le Président, je dois dire que j'ai porté une grande attention à ce qui s'est passé à Toronto lorsque le premier ministre de l'Ontario, Bob Rae, a utilisé une clause semblable à celle que mon collègue voudrait voir dans le Code canadien du travail. Je dois lui dire que pour le moment, nous étudions la question et j'espère être en mesure de faire une recommandation à mes collègues dans les mois à venir.

\* \* \*

[Traduction]

#### L'AGRICULTURE

**M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Céréales.

Aujourd'hui, la Société du port de Vancouver, les entreprises céréalières, les associations d'employeurs et les travailleurs concernés ont tous reproché au gouvernement fédéral d'avoir créé un climat d'incertitude économique dans le secteur de l'exportation des céréales en autorisant l'expédition des céréales par le port de Seattle.

Le ministre pourrait-il dissiper cette incertitude et aider l'industrie en indiquant exactement dans quelles circonstances on pourra acheminer les céréales par les ports américains?

**L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État chargé des Céréales):** Monsieur le Président, le député devrait comprendre deux ou trois choses.

Premièrement, la Commission canadienne du blé me certifie que les céréales expédiées par le port de Seattle sont des céréales excédentaires que nous n'aurions pas pu expédier.

Je présume que le NPD a confiance dans la commission et c'est pourquoi j'utilise ses chiffres. Cela représente des ventes supplémentaires pour les céréaliculteurs canadiens qui étaient présents ici dans les tribunes hier. Si le député s'y oppose, c'est qu'il est contre les céréaliculteurs.

Deuxièmement, la Commission canadienne du blé a également dit que cette mesure pourrait créer des emplois pour les Canadiens. En effet, si nous pouvons répondre aux besoins d'un client lorsque nos capacités d'expédition sont utilisées au maximum et établir ainsi une nouvelle relation d'affaires avec ce client, il se peut que ce dernier passe d'autres commandes ce qui créera du travail supplémentaire pour les résidents de Vancouver.